

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

Présents : BAPTISTE H, COLOMBAT V, DELCROS S, FAYARD J, DOUTRE F, VALETTE D, LEMAITRE F, BAUDOIN C, BECK F, VIGNE A, HERVAULT S.

Excusés : MOREGGIA JL, BOULANGER R (procuration à VIGNE A.), NIBEL E, VALETTE J.

Secrétaire de séance: FAYARD Janis

AVENANT CONVENTION ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AVEC LE CDG 07

Le CDG (Centre de Gestion) assiste la commune pour la gestion des carrières des agents communaux. La convention qui lie la mairie et le CDG pour cette gestion est arrivée à son terme. L'objet de cette délibération est d'autoriser Madame le Maire à signer la prolongation de la convention.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE

Dimitri CHAREYRE, occupe actuellement un poste à temps partiel (30 h). Il a adressé un courrier, dans lequel il précise son souhait d'occuper son poste à temps complet. Le conseil estime que cette demande est légitime au vu de la charge de travail des cantonniers.

Actuellement il n'existe pas de poste d'adjoint technique à temps complet, pour accéder à sa requête il faut créer le poste correspondant.

Le conseil approuve à l'unanimité la création du poste à temps complet pour le 1er mars.

DELIBERATION TERRAIN CHAUVERT

Actuellement le captage d'eau potable de Chauvert est situé en partie sur du terrain privé appartenant à la famille GILLES. La CAPCA, ayant la compétence eau potable depuis 2020, a initié des démarches auprès des propriétaires. La commune, déjà propriétaire de terrains dans la zone du captage, souhaite devenir propriétaire de ces terrains.

La famille GILLES est d'accord pour vendre les terrains en question et a fait une proposition à 2000 €. L'achat se fera par acte administratif permettant de limiter les frais.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'achat du terrain selon la proposition faite par la famille GILLES.

DIVERS

- **Eau potable** : Janis FAYARD évoque la réunion sur l'eau potable à laquelle il a assisté le 13 janvier dernier. Celle-ci était organisée par la CAPCA et avait pour but d'informer les communes concernées par le lancement d'une étude de faisabilité pour faire venir l'eau potable depuis le prélèvement dans la nappe d'accompagnement du Rhône situé à la Voulte-sur-Rhône. Janis FAYARD précise que lors de cette réunion il a eu l'assurance de la part de la CAPCA qu'il n'est pas envisagé de se passer des ressources existantes (captage de Chauvert), d'autant plus que si l'eau potable provenant de la nappe d'accompagnement du Rhône est retenue, cette solution ne sera opérationnelle qu'à moyen ou long terme.
- **PLH** : Hélène BAPTISTE évoque la réunion concernant le PLH (Programme Local de l'Habitat) à laquelle elle a assisté. Selon le PLH, la commune des Ollières est classée comme ville (comme précisé par le SCOT) au sein de la CAPCA, pour cette raison la commune fait partie du comité d'échange habitat et sera donc représentée lors des prochains comités d'échanges ayant lieu les 24/02, 28/03 et 02/05.
- **Courrier agent immobilier** : La mairie a reçu un courrier de l'agent immobilier en charge de la vente de Mme Yvette CHAZAL. En bordure du terrain il y a un chemin communal qui relie la rue de Praly à la départementale direction Saint Michel de Chabrillanoux. Dans son courrier l'agent propose de céder un morceau de terrain à la commune afin que celle-ci crée un accès au terrain situé derrière la maison. Le conseil convient que la commune n'a pas à vocation à créer des accès pour les privés, cependant avant toute réponse définitive Hélène BAPTISTE propose de demander au préalable l'avis du département pour la création d'un accès à cet endroit. **De l'avis du conseil les conditions de sécurité requises par le département, à savoir 8 secondes de visibilité sur une départementale, ne sont pas respectées.**
- **Courrier infirmière** : Les infirmières CANOSI et SERRE ont adressés un courrier pour demander un dégrèvement des charges compte tenu de la panne de la climatisation qui a touché leur local pendant 3 mois. Conscient du problème, le conseil est d'accord pour rembourser les 3 mois de climatisation. Dans leur courrier, les infirmières évoque le fait qu'elles n'occupent que partiellement le local en raison des multiples soins à domicile. Hélène BAPTISTE évoque la possibilité de mutualiser le local avec un ou plusieurs autres professionnels de santé (comme certains le font déjà), ce qui permettrait de répartir les charges. Cette proposition leur sera faite.
- **Accès emploi** : Hélène BAPTISTE a reçu l'association accès emploi qui propose des chantiers d'espace vert, restauration de mur, entretien de terrain de sport, peinture, etc....Après réflexion le conseil souhaite demander un devis pour la réouverture du chemin longeant le cimetière situé sur la route de Saint Michel de Chabrillanoux. François LEMAITRE précise qu'il convient de bien estimer au préalable la charge de travail pour éviter les surprises sur le devis.

- **Salle des fêtes :** Hélène BAPTISTE précise que la sono de la salle des fêtes a été réparé (changement des enceintes). Cette réparation est coûteuse (de l'ordre de 1000,00 €) par conséquent Hélène BAPTISTE propose que la sono ne soit plus en libre accès et que l'accès soit demandé lors de la réservation moyennant une caution. Le conseil est d'accord avec cette proposition et fixe la caution à 100 €.

Hélène BAPTISTE précise aussi qu'il y a un nouveau réfrigérateur fonctionnel derrière le bar de la salle des fêtes.

Des problèmes de chauffage sont aussi constatés à la salle des fêtes, la cause serait un défaut de communication entre le thermostat situé dans la salle et la chaudière, le chauffagiste doit intervenir pour vérifier.
- **Lampe :** Hélène BAPTISTE propose d'étudier le passage en pavé LED dans les bâtiments communaux qui sont pour la plupart équipés de néon. Elle précise que le SDE07 peut subventionner cette transition grâce à la convention sur les économies d'énergie qui a été signé avec eux.
- **Visite sous-préfète :** La visite est prévue le 8 février à 14h30. Un échange est prévue entre autre avec la Menuiserie ROBERT, le magasin le pont des arts et les agriculteurs du village.
- **Projet maison de santé :** Le projet de maison de santé porté par le Dr Rigot et Ninon DOUTRE a eu un retour intéressé de l'ARS. Francis DOUTRE précise que dans un premier temps, en l'absence de 2 médecins (2 médecins sont nécessaires pour créer une maison de santé), un dossier pour la création d'une « Unité de soins primaire » et en cours de rédaction et sera déposé à l'ARS courant février-mars. Suite à ce dépôt une personne devra être salariée pour rédiger le dossier de création de la maison de santé. Dans un premier temps le salaire de cette personne devra être pris en charge par les communes concernées par le périmètre du projet (9 communes). Une fois le projet validé par l'ARS, cette personne sera salariée par la structure et financée par l'ARS.
- **RIFSEEP :** Deux points vont être ajoutés au RIFSEEP, il s'agit du poste d'adjoint technique qui n'y figurait pas ainsi que la présence de personne en arrêt de longue maladie.
- **Suppression des boites jaunes de La Poste :** La Poste supprime des boites jaunes sur la commune, cependant Hélène BAPTISTE précise que la mairie n'a pas été informée de leur enlèvement et a encore moins validé cette suppression.
- **Terre de jeux 2024 :** Hélène BAPTISTE propose que la commune s'inscrive à Terre de jeux 2024. Bien que les conditions de ce dispositif soient encore à éclaircir, il devrait permettre notamment de mettre en lumière les sportifs de haut niveau de la commune lors des JO 2024 de Paris.
- **DETR :** La DETR est une dotation de l'état pour les investissements de la commune. Les dossiers de demande devaient être déposés avant le 15 janvier. Madame le Maire indique au conseil que 2 dossiers ont été déposés, l'un pour les travaux de la gendarmerie et le second pour la rénovation du city.
- **Candidature « une école une table » :** L'Ecole a été retenue pour acquérir une table de ping pong.

- **Ultr'ardeche** : Cette Association basée à Charmes-sur-Rhône organise des trails. Cette année 3 courses passent aux Ollières. Pour ces 3 courses, l'association souhaite utiliser le site de la gare. Les besoins (avec ou sans local) ne sont pas encore entièrement définis.
- **La part des choses** : Une plaquette de ce projet artistique en lien avec la ressourcerie a été communiqué à la mairie. Le conseil souhaite avoir des précisions sur le projet et donc une présentation de celui-ci avant de statuer sur une éventuelle aide.
- **Dépose guirlandes** : Le retrait des guirlandes lumineuses installées pour la période des fêtes de fin d'année est prévu le samedi 28 janvier à partir de 8h00.
- **La gare** : La pétanque olliéroise demande à la commune la création d'un placard, en lieu et place des 2 réfrigérateurs de la pétanque qui ont été enlevés, pour la mise en place d'une machine à bière à demeure qui pourra être utilisée par l'ensemble des associations utilisant le site. Le conseil plutôt favorable souhaite aussi étudier la possibilité d'une machine « en dur » et donc demander à un professionnel ce qui pourrait se faire.
- **Expert pôle de santé** : L'expert de l'assurance passe le 1^{er} février pour une réparation prévue le 2 février.
- **Virage La Chièze** : François LEMAITRE précise qu'il y a une différence de niveau entre le bitume et le bas-côté dans le 1^{er} virage. Ce bas-côté est utilisé pour le croisement avec des engins lourd (véhicules agricoles et de TP).

A 22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.